



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY**

Du 14/06/2022
(Convocation 07/06/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze Juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 Juin 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Gilles BILLION (2^{ème} adjoint), M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI.

Représenté(s) : M. Adrien ORIEZ donne pouvoir à M. Gilles BILLION
M. Eric DUCRET donne pouvoir à M. Bernard MUGNIER
M. Mark BÜTTNER donne pouvoir à Mme Françoise CONSANI

Absent(s) : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

Le Maire présente Aurélien JOLY, stagiaire pour un mois à la Mairie au service du secrétariat.

Début de séance : 20h18

✓ **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 03 Mai 2022.**

FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE CAPG

Le Maire informe qu'il convient de signer une convention entre la CAPG et la Commune de Vesancy afin d'apporter une compétence et une expertise dans le domaine des marchés publics en vue de l'achat d'un tracteur.

Cette convention est établie pour une année renouvelable par reconduction expresse.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accepter la proposition du Maire et l'autorise à signer ladite convention.

ENVIRONNEMENT : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

2. ABATTAGE ARBRES CHEMIN DE POCHE

Considérant que les branches et racines de 6 arbres plantés en bordure du chemin de Pochet, voie communale 17 présentent un danger pour les habitations et les passants.

Il y a lieu d'abattre ces arbres, de débroussailler et d'araser les souches. La Société VISTALLI a été consultée afin d'effectuer les travaux.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le projet de travaux d'abattage débroussaillage et façonnage du chemin de Pochet et valide la proposition de l'entreprise VISTALLI pour un montant total de 3 500€ HT.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que M. Adrien ORIEZ souhaiterait que la commune replante 6 arbres.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur ORIEZ.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra avant tout définir un lieu et un type d'arbre.

3. AVIS PROJET CREATION ISDI « MOLLIERE » - REGULARISATION

Une consultation du public a été effectuée suite à la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise PELICHET Albert SAS dans le cadre de la régularisation de la situation administrative de l'ISDI qu'elle exploite à VESANCY.

Le dossier a été mis à la disposition du public durant la période du 9 mai 2022 à 8h30 au 9 juin 2022 à 12h.

Le Maire fait part d'une remarque d'un administré noté sur le registre.

« Concernant le trafic généré par le projet ISDI "Mollière", la société Pélichet annonce une moyenne journalière comprise entre 14 et 22 camions par jour, mais exceptionnellement jusqu'à 50. Il faut multiplier par deux ces chiffres pour le retour des camions, ce qui nous amène donc entre 28 et 100 passages de camions par jour. En partant sur une journée de 8h (480 minutes), cela fait un passage de camion toutes les 17 minutes au minimum pour un scénario de 14 camions/jour et moins de 5 minutes pour un scénario de 50 camions/jour. Le Conseil Municipal considère-t-il que la qualité de vie des habitants de la Commune en sera améliorée et l'environnement préservé ?

Enfin, je n'ai pas trouvé d'obligation pour la Société Pélichet de limiter le nombre maximal de flux de camions. Existe-t-il une telle clause ? »

Une réponse lui a été donné en ce sens :

Veillez trouver en pièce jointe le circuit. Le point jaune étant le village de Vesancy, le tracé rose l'itinéraire des camions et la croix rose l'ISDI. Une petite précision la route qui est située à droite en montant est une route privée.

Les camions ne passeront donc en aucun cas le village et ne perturberont pas la tranquillité des habitants.

Sa réponse :

« J'avais bien compris que les camions ne passeraient pas le village mais par les routes d'accès quand même, soit de la départementale entre Gex et Divonne, soit par St Gix, ce qui va rajouter un trafic important sur ces routes. »

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler son avis sur ce dossier

Pour information, Monsieur le Maire précise que des réserves ont été mises sur la décision de la ville de Divonne.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la création d'une installation de stockage de déchets Inertes « ISDI Mollière ».

URBANISME – TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

4. DOSSIERS EN COURS

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143622B0004	49 route de Bottenay	Abri de jardin	Favorable
DP 00143622B0007	84 route de Bottenay	Abri de jardin	Favorable
DP 00143622B0008	125 Rte de la Chapelle	Pose panneau thermique 5m2	Défavorable
DP 00143622B0009	93 route de la Combette	Piscine	En cours d'instruction
DP 00143622B0010	222 route de la Combette	Pose panneaux solaires sur toit	En cours d'instruction
DP 00143622B0011	137 Chemin du Crêt	Remplacement porte d'entrée	En cours d'instruction

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0007	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	<i>Favorable</i>
PC 0014321B0010	Route de la Combette	Maison individuelle De 146 m2	<i>En cours d'instruction</i>
PC 0014321B0011	Route de la Combette	Maison individuelle de 138 m2	<i>En cours d'instruction</i>

DIVERS

5. COMPROMIS DE VENTE DUTRAIVE – VENARRE

Monsieur le Maire informe que le compromis de vente a été signé le 31 Mai 2022.

6. POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE

Madame FONTAINE Françoise informe à l'assemblée que les effectifs d'élèves concernant la rentrée 2022 seront chargés (environ 50 élèves), dont 13 arrivées en petite section.

De plus, elle précise que les professeurs pensent qu'il est préférable d'aménager les salles de classe actuelles différemment plutôt que de louer un bâtiment préfabriqué.

7. POINT SUR L'ORGANISATION TOT OU T'ARTS ET CINEMA PLEIN AIR

Les associations du CLAV, PEVV et SCRAP OXYGENE organiseront la buvette pour le 24 Juin lors du festival TÔT ou T'ARTS.

PEVV et CLAV uniquement pour le cinéma en plein air.

Madame FONTAINE demande à ce que des élus soient présents pour ranger les bancs à la fin des deux évènements.

8. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée les points évoqués lors du dernier conseil communautaire.

9. DIVERS

Pour information, les panneaux lieu-dit « en Beule » ont été posés. Cependant, la limite a été mise à 70 km/h.

Madame DRUET contactera M. ZORTEA afin de rectifier cette erreur.

Il n'y aura pas de Conseil Municipal en juillet et août sauf cas exceptionnel.

La séance est levée à 21h35.

La Secrétaire de séance
Françoise FONTAINE

Le Président de séance et Maire
Bernard MUGNIER